

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces tenue le lundi 10 mai 2021 via conférence téléphonique, à huis clos, tel qu'autorisé par arrêt ministériel.

Le conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces siège en séance ordinaire ce 10 mai 2021 à 17h par voie de conférence téléphonique.

Sont présents à cette téléconférence :

Pierre Flamand	Maire
Serge Piché	Conseiller
Alain Lachaine	Conseiller
Éric Paiement	Conseiller
Normand Bernier	Conseiller
Pierre Lamoureux	Conseiller
Yves Prud'homme	Conseiller

qui sont présents au téléphone. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de Pierre Flamand, maire.

Assistent également à la séance, par voie de conférence téléphonique :

Linda Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière qui est également présente au téléphone.

\*\*\*\*\*

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le maire, M. Pierre Flamand, ouvre la séance à 17h et constate le quorum.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2021-05-7796**

**2. AUTORISATION DE SIÉGER À HUIS CLOS**

**ATTENDU** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**ATTENDU** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 14 mai 2021;

**ATTENDU** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

**ATTENDU** que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**ATTENDU** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale puissent y participer par conférence téléphonique.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

## RÉSOLUTION N° 2021-05-7797

### **3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU** que les membres du Conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour et qu'ils en ont pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé, avec modifications suivantes :

- **Ajout au point 7 « Administration générale » :**  
7.13 « Mandat d'obtenir des soumissions pour le bloc sanitaire et toile pare-soleil »;
- **Ajout au point 13 « Administration générale » :**  
13.2 « Autoriser un 2<sup>e</sup> affichage du poste de technicien en loisir »;
- **Retraits au point 9 « Travaux publics » :**  
9.3 « Autorisation de procéder aux travaux de réparations sur le camion Ford F450, année 2006 »

1. **Ouverture de la séance et constatation du quorum**
2. **Autorisation de siéger à huis clos**
3. **Présentation et adoption de l'ordre du jour**
4. **Approbation des procès-verbaux :**
  - 4.1 Séance ordinaire du 12 avril 2021;
5. **Période de questions**
6. **Correspondance**
  - 6.1 Lettre de M. Donald Jean, directeur régional du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
7. **Administration générale**
  - 7.1 Fermeture des bureaux municipaux le 24 mai 2021 – Journée nationale des patriotes;
  - 7.2 Adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant;
  - 7.3 Autorisation de transfert de l'excédent accumulé non affecté à l'excédent accumulé réservé en eau et égout de Lac-des-Écorces de l'exercice financier 2020 pour l'utilisation des services communs pour un total de 16 982\$;
  - 7.4 Autorisation d'ajustements des revenus et dépenses du service de l'eau potable et des eaux usées pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020;
  - 7.5 Création d'un surplus affecté au remboursement de la dette 105-2008 – usine eau potable LDE phase 2;
  - 7.6 Soutien au Recensement de 2021 de Statistique Canada;
  - 7.7 Acquisition du lot 3 313 258 du cadastre du Québec – Projet centre de glisse urbain;
  - 7.8 Emprunt de 80 000\$ au fonds de roulement pour l'acquisition du lot 3 313 258 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Labelle;
  - 7.9 Soutien financier aux services de garde en milieu familial;
  - 7.10 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 256-2021 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et d'octroyer des contrats, abrogeant le règlement numéro 191-2015 et modifiant le règlement numéro 225-2018;
  - 7.11 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 258-2021 modifiant le règlement numéro 246-2020 sur la gestion contractuelle.
  - 7.12 Présentation et approbation des comptes;
  - 7.13. Mandat d'obtenir des soumissions pour le bloc sanitaire et toile pare-soleil
8. **Sécurité publique, sécurité incendie et sécurité civile**
  - 8.1 Test de débit de bornes-fontaines;
  - 8.2 Facturation du service de sécurité incendie;
9. **Travaux publics (voirie municipale)**
  - 9.1 Autorisation de signature de la lettre d'entente numéro 2021-02 avec le syndicat local concernant la création du nouveau poste de chauffeur-opérateur journalier – été - statut régulier saisonnier;
  - 9.2 Autorisation d'embauche des chauffeurs-opérateurs journaliers – été – statut régulier saisonnier;
  - ~~9.3 Autorisation de procéder aux travaux de réparations sur le camion Ford 450, année 2006; Retiré~~
10. **Hygiène du milieu (aqueduc, égout, matières résiduelles)**
  - 10.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 257-2021 sur l'usage de l'eau potable de la Municipalité de Lac-des-Écorces;
11. **Santé et bien-être (HLM)**

N/A

- 12. **Urbanisme et environnement**
  - 12.1 Consultation publique sur la demande de dérogation mineure numéro DPDL210069 (lot 3 314 334);
  - 12.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 259-2021 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet;
  - 12.3 Acceptation de la démission de Mme Ève Cuillerier, inspectrice adjointe à l'urbanisme;
- 13. **Loisirs et culture**
  - 13.1 Adhésion à Culture Laurentides;
  - 13.2 Autoriser un 2<sup>e</sup> affichage du poste de technicien en loisir
- 14. **Divers**
- 15. **Levée de la séance**

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

#### 4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

##### **RÉSOLUTION N° 2021-05-7798**

###### 4.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021**

**ATTENDU** que les membres du Conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 avril 2021 en vue de son approbation et qu'ils en ont pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021 tel que déposé au conseil et avec dispense de lecture.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

#### 5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Deux citoyens ont adressé des questions par courriel au Conseil la journée même de la séance. Le Conseil en prendra plus amplement connaissance et y reviendra lors de la prochaine séance.

\*\*\*\*\*

#### 6. **CORRESPONDANCE**

- 6.1 Lettre de M. Donald Jean, directeur régional du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

\*\*\*\*\*

#### 7. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

##### **RÉSOLUTION N° 2021-05-7799**

###### 7.1 **FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX LE 24 MAI 2021 – JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES**

**ATTENDU** les prescriptions de la convention collective et des contrats de travail en vigueur relativement aux congés fériés et chômés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce Conseil décrète la fermeture des bureaux des services administratifs municipaux le 24 mai 2021 en raison du congé de la Journée nationale des patriotes.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

## **RÉSOLUTION N° 2021-05-7800**

### **7.2 ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT**

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

**ATTENDU** que les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

**ATTENDU** que la Municipalité de Fortierville a lancé l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

**ATTENDU** qu'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

**ATTENDU** qu'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

**ATTENDU** qu'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

**ATTENDU** qu'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

## **RÉSOLUTION N° 2021-05-7801**

### **7.3 AUTORISATION DE TRANSFERT DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ NON AFFECTÉ À L'EXCÉDENT ACCUMULÉ RÉSERVÉ EN EAU ET ÉGOUT DE LAC-DES-ÉCORCES DE L'EXERCICE FINANCIER 2020 POUR L'UTILISATION DES SERVICES COMMUNS POUR UN TOTAL DE 16 982\$**

**ATTENDU** que la Municipalité fournit l'eau potable et le système d'égouts aux endroits publics;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transférer du fond général de la Municipalité les montants suivants dans le fonds réservé aux eaux et égouts pour l'année financière 2020 :

**AQUEDUC VAL-BARRETTE**  
**13 x (242 \$ Taxe de service + 151 \$ dettes) = 5 109 \$**

Église 2 unités  
 École 2 unités  
 Salle de l'Âge d'Or  
 Usine eau potable  
 Poste de pompage  
 Chalet des patineurs  
 Bibliothèque, garage et caserne  
 Terrain de balle  
 Parc linéaire  
 Entrée d'eau publique rue Picardie  
 Bâtisse de la caisse

**AQUEDUC LAC-DES-ÉCORCES**  
**16 x (242 \$ Taxe de service + 223 \$ dettes) = 7 440 \$**

Église  
 2 Écoles 2 unités x 2  
 Salle de l'Âge d'Or LDÉ  
 Usine eau potable  
 Poste de pompage  
 Chalet des patineurs  
 Bibliothèque  
 Usine d'épuration  
 Garage  
 Dôme et Bloc sanitaire 2 unités  
 Entrepôt de la surfaceuse  
 Jardin communautaire

**ÉGOUT VAL-BARRETTE**  
**10 x (195 \$ Taxe de service + 26 \$ dettes) = 2 210 \$**

Église  
 École  
 Salle de l'Âge d'Or  
 Chalet des patineurs  
 Bibliothèque  
 Garage et caserne  
 Terrain de balle  
 Site de vidange des roulottes  
 Usine d'épuration  
 Bâtisse de la caisse

**ÉGOUT LAC-DES-ÉCORCES**  
**9 x (195 \$ Taxe de service + 52 \$ dettes) = 2 223 \$**

Église  
 2 Écoles 2 unités  
 Salle de l'Âge d'Or  
 Chalet des patineurs  
 Bibliothèque  
 Garage  
 Usine eau potable  
 Bloc sanitaire

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2021-05-7802**

**7.4 AUTORISATION D'AJUSTEMENTS DES REVENUS ET DÉPENSES DU SERVICE DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020**

Il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'effectuer les ajustements en eau potable et eaux usées pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 selon les revenus et dépenses réels établis dans le tableau suivant :

Code budgétaire	Description	À débiter	À créditer
59-111-10	Excédent non affecté	9 813.82 \$	
59-131-77	Excédent affecté pour l'eau potable et eaux usées		9 813.82 \$

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2021-05-7803**

**7.5 CRÉATION D'UN SURPLUS AFFECTÉ AU REMBOURSEMENT DE LA DETTE 105-2008 – USINE EAU POTABLE LDE PHASE 2**

**ATTENDU** que le règlement 105-2008 relatif à une dépense et à un emprunt de 1 585 000 \$ pour l'exécution de travaux de filtration de l'eau potable de Lac-des-Écorces Phase 2 a été renégocié en mars 2020.

**ATTENDU** que le taux moyen du règlement d'emprunt a été substantiellement diminué passant de 2.29% à 1.95% lors de ce refinancement.

**ATTENDU** que lors de l'adoption du budget 2020 rien ne laissait présager une baisse aussi marquée et que la taxation pour le service de la dette s'avérerait trop élevée de 7 200 \$.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de créer un surplus affecté au remboursement de la dette 105-2008 de 7 200 \$ qui sera appliqué sur le capital lors du refinancement de cet emprunt en mars 2025.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2021-05-7804**

**7.6 SOUTIEN AU RECENSEMENT DE 2021 DE STATISTIQUE CANADA**

**ATTENDU** la demande reçue de Statistiques Canada afin d'obtenir le soutien de la Municipalité pour assurer la réussite du Recensement de 2021;

**ATTENDU** que les données du recensement exactes et complètes soutiennent les programmes et les services au profit de notre collectivité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces soutient le Recensement de 2021 et encourage toutes les personnes qui y résident à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au [www.recensement.gc.ca](http://www.recensement.gc.ca).

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2021-05-7805**

**7.7 ACQUISITION DU LOT 3 313 258 DU CADASTRE DU QUÉBEC – PROJET CENTRE DE GLISSE URBAIN**

**ATTENDU** que la Municipalité de Lac-des-Écorces a établi une stratégie d'acquisition d'un terrain dans le cadre du développement d'un centre de glisse urbain et de l'aménagement de sentiers non motorisés afin d'agrandir son plateau sportif;

**ATTENDU** que la Municipalité de Lac-des-Écorces désire acquérir le lot 3 313 258 du cadastre du Québec, d'une superficie de 254 021,90 m<sup>2</sup> pour fins du développement d'un centre de glisse urbain et de l'aménagement de sentiers non motorisés afin d'agrandir son plateau sportif;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents, ce qui suit :

**D'AUTORISER** l'acquisition, pour la somme de 80 000 \$, du lot numéro 3 313 258, du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Labelle, sur le territoire de la Municipalité de Lac-des-Écorces, incluant un plan d'aménagement forestier ainsi qu'un équipement de traceur de pistes de ski de fond à être cédés gratuitement par le propriétaire (cédant) dudit lot à la Municipalité;

**DE MANDATER** Me Jean-François Brunet, notaire, pour la préparation de l'acte de vente notarié pour l'acquisition par la Municipalité du lot 3 313 258, du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Labelle;

**D'ASSUMER** les coûts relatifs à cette cession, notamment les honoraires professionnels du notaire, les frais notariés et de publicité de l'acte d'acquisition;

**D'AUTORISER** le maire, M. Pierre Flamand ou le maire suppléant et la directrice générale, Mme Linda Fortier ou la directrice-générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-des-Écorces, l'acte d'acquisition notarié à intervenir;

**QUE** la dépense relative aux honoraires professionnels du notaire, les frais notariés et de publicité de l'acte d'acquisition soit imputée au poste budgétaire #02-130-00-412.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2021-05-7806**

**7.8 EMPRUNT DE 80 000 \$ AU FONDS DE ROULEMENT POUR L'ACQUISITION DU LOT 3 313 258, DU CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE LABELLE**

**ATTENDU** que dans le cadre du développement d'un centre de glisse urbain et de l'aménagement de sentiers non motorisés, la Municipalité doit acquérir le terrain pour y aménager ce projet, soit le lot numéro 3 313 258, du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Labelle, pour une somme de 80 000\$;

**ATTENDU** que ce Conseil souhaite emprunter la somme de 80 000\$ à son fonds de roulement pour acquitter le prix d'achat dudit terrain (lot 3 313 258);

**ATTENDU** que le remboursement de cette somme de 80 000\$ s'effectuera sur une période de 10 ans de la façon suivante :

2022 : 8 000\$	2025 : 8 000\$	2028 : 8 000\$	2031 : 8 000\$
2023 : 8 000\$	2026 : 8 000\$	2029 : 8 000\$	
2024 : 8 000\$	2027 : 8 000\$	2030 : 8 000\$	

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'afin de financer le prix d'achat du terrain étant connu comme étant le lot numéro 3 313 258, du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Labelle, le Conseil autorise la directrice du service des finances à emprunter la somme de quatre-vingt mille dollars (80 000 \$) à même le fonds de roulement sur une période de 10 ans.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2021-05-7807**

**7.9 SOUTIEN FINANCIER AUX SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL**

**ATTENDU** qu'un comité de travail composé d'élus, de la directrice du bureau coordonnateur des services de garde en milieu familial (La Fourmilière) et du Centre local de développement (CLD) d'Antoine-Labelle s'est mobilisé pour solutionner l'enjeu des places en service de garde en milieu familial;

**ATTENDU** le manque de disponibilité de places de garderie en milieu familial;

**ATTENDU** qu'il y a actuellement 27 enfants de la Municipalité de Lac-des-Écorces sur la liste d'attente pour obtenir une place en service de garde en milieu familial;

**ATTENDU** la demande reçue le 1<sup>er</sup> avril 2021 par Mme Joëlle Léonard, conseillère au Centre local de développement (CLD) d'Antoine-Labelle et siégeant sur ledit comité de travail, sollicitant la Municipalité d'octroyer une somme de 2 000 \$ pour chaque nouveau service de garde en milieu familial sur le territoire de la Municipalité de Lac-des-Écorces;

**ATTENDU** que ce Conseil souhaite soutenir l'émergence de nouveaux services de garde en milieu familial sur son territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, ce qui suit :

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces consent à offrir une somme de 2 000 \$ pour soutenir l'ouverture d'un futur service de garde en milieu familial situé sur le territoire de la municipalité;

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire #02-701-90-970-01;

**QU'**une copie de la présente résolution soit envoyée au Centre local de Développement d'Antoine-Labelle ainsi qu'au CPE La Fourmilière de Mont-Laurier.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**7.10 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 256-2021 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET D'OCTROYER DES CONTRATS, ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 191-2015 ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 225-2018**

Le conseiller, M. Éric Paiement donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement portant le numéro 256-2021 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et d'octroyer des contrats, abrogeant le règlement numéro 191-2015 et modifiant le règlement numéro 225-2018.

Le conseiller M. Éric Paiement dépose au Conseil le projet de règlement numéro 256-2021 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et d'octroyer des contrats, abrogeant le règlement numéro 191-2015 et modifiant le règlement numéro 225-2018.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**7.11 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 258-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 246-2020 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE E**

Le conseiller, M. Serge Piché donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement portant le numéro 258-2021 modifiant le règlement numéro 246-2020 sur la gestion contractuelle.

Le conseiller M. Serge Piché dépose au Conseil le projet de règlement numéro 258-2021 modifiant le règlement numéro 246-2020 sur la gestion contractuelle.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**M. Alain Lachaine déclare son potentiel conflit d'intérêts et s'abstient de voter.**

**RÉSOLUTION N° 2021-05-7808**

**7.12 PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

**ATTENDU** le dépôt de la liste des comptes du mois d'avril 2021 par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Linda Fortier, qui certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver et/ou entériner le paiement des comptes suivants, à savoir :

Type de dépenses	Total
Dépenses mensuelles et incompressibles Avril 2021	264 414,52 \$

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*



**RÉSOLUTION N° 2021-05-7809**

**7.13 MANDAT D'OBTENIR DES SOUMISSIONS POUR BLOC SANITAIRE ET TOILE PARE-SOLEIL**

**ATTENDU** que ce Conseil souhaite réaliser un projet d'aménagement d'un bloc sanitaire et d'une toile pare-soleil dans l'emprise du parc linéaire « Le P'tit train du Nord » dans le secteur Val-Barrette à Lac-des-Écorces;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la direction générale à obtenir des soumissions pour l'achat et/ou la construction d'un bloc sanitaire ainsi que l'achat d'une toile pare-soleil.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**8. SÉCURITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

**RÉSOLUTION N° 2021-05-7810**

**8.1 TEST DE DÉBIT DE BORNES-FONTAINES**

**ATTENDU** que les tests hydrostatiques et la codification NFPA des bornes-fontaines sont des actions prévues dans le *Schéma de couverture de risques en incendie* (SCRSI) adopté par le Conseil de la MRC le 25 mai 2005 et font partie du projet de SCRSI révisé;

**ATTENDU** que la municipalité doit procéder aux tests hydrostatiques et à la codification NFPA de ses bornes-fontaines et que six autres municipalités de la MRC doivent également y procéder;

**ATTENDU** que la MRC a sollicité des offres, afin d'attribuer un mandat global et ainsi obtenir des tarifs plus avantageux;

**ATTENDU** que parmi les offres reçues celle de Simo Management inc. offrait le prix le plus bas;

**ATTENDU** que cette offre comprend un seul déplacement de la firme dans la région et que des frais supplémentaires pourraient s'appliquer si la firme doit procéder à plusieurs déplacements;

**ATTENDU** que le 23 mars 2021 le Conseil de la MRC a octroyé le contrat à Simo Management inc., conditionnellement à ce que les municipalités visées s'engagent par résolution à rembourser à la MRC leurs parts respectives des coûts du contrat et qu'elles assument les frais de déplacement supplémentaires si elles ne peuvent se coordonner pour la réalisation des tests;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

**QUE** la Municipalité de Lac-des-Écorces fasse réaliser des tests hydrostatiques et la codification NFPA sur sept (7) de ses bornes-fontaines au tarif de 50\$ (avant taxes) par borne-fontaine, conformément au contrat entre la MRC et Simo Management inc. et qu'elle rembourse à la MRC sa part des coûts du contrat ainsi que les frais de déplacement supplémentaires si elle ne peut se coordonner avec les autres municipalités pour la réalisation des tests.

**DE** mandater le directeur du service de sécurité incendie, M. Simon Lagacé, pour coordonner la réalisation des tests avec les représentants des autres municipalités et de la MRC.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2021-05-7811**

**8.2 FACTURATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**ATTENDU** les dispositions prévues au règlement numéro 70-2006 concernant les feux d'herbes, de broussailles et autres;

**ATTENDU** le dépôt du rapport incendie par le directeur du service de sécurité incendie de Rivière Kiamika, détaillant les circonstances des événements survenus les 2 et 3 avril 2021 sur le lot numéro 6 057 736 du cadastre du Québec (terrain situé sur la montée McGuire à Lac-des-Écorces);

**ATTENDU** la négligence, de respecter les obligations du permis de brûlage émis et les dispositions réglementaires, du propriétaire du lot 6 057 736 du cadastre du Québec (terrain situé sur la montée McGuire à Lac-des-Écorces);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

**D'AUTORISER** le directeur du service de sécurité incendie de faire parvenir au propriétaire du lot numéro 6 057 736, du cadastre du Québec, les avis d'infractions tel que prescrit au règlement 70-2006 concernant les feux d'herbes, de broussailles et autres ainsi que la réclamation des amendes prévues audit règlement pour une première infraction et une récidive relativement aux événements survenus les 2 et 3 avril 2021.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

## **9. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE MUNICIPALE)**

### **RÉSOLUTION N° 2021-05-7812**

#### **9.1 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2021-02 AVEC LE SYNDICAT LOCAL CONCERNANT LA CRÉATION DU NOUVEAU POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR JOURNALIER – ÉTÉ – STATUT RÉGULIER SAISONNIER**

**ATTENDU** la lettre d'entente numéro 2021-02 à intervenir entre la Municipalité de Lac-des-Écorces et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Lac-des-Écorces (CSN) concernant la création d'un nouveau poste de chauffeur-opérateur journalier – été – statut régulier saisonnier;

**ATTENDU** que les membres du conseil ont reçu et pris connaissance de ladite lettre d'entente numéro 2021-02;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale, Mme Linda Fortier et la directrice générale-adjointe, Mme Nathalie Labelle à signer la lettre d'entente numéro 2021-02 à intervenir entre la Municipalité de Lac-des-Écorces et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Lac-des-Écorces (CSN) concernant la création d'un nouveau poste de chauffeur-opérateur journalier – été – statut régulier saisonnier.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION N° 2021-05-7813**

#### **9.2 AUTORISATION D'EMBAUCHE DES CHAUFFEURS-OPÉRATEURS JOURNALIERS – ÉTÉ – STATUT RÉGULIER SAISONNIER**

**ATTENDU** les besoins de pourvoir les postes de chauffeurs-opérateurs journaliers – été – statut régulier saisonnier et de procéder aux embauches selon les dispositions de la convention collective présentement en vigueur;

**ATTENDU** l'affichage à l'interne des postes de chauffeurs-opérateurs journaliers – été – statut régulier saisonnier à combler;

**ATTENDU** la réception de trois (3) candidatures;

**ATTENDU** la recommandation d'embauches par la directrice générale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher et de nommer aux postes de chauffeurs-opérateurs journaliers – été – statut régulier saisonnier, les personnes suivantes : M. Éric Schaller, M. Ghislain Cyr et M. José Therrien-Breton, selon les termes et conditions prévues à la lettre d'entente numéro 2021-02 à intervenir entre la Municipalité de Lac-des-Écorces et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Lac-des-Écorces (CSN)

concernant la création d'un nouveau poste de chauffeur-opérateur journalier – été – statut régulier saisonnier et selon les termes et conditions prévues à la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**POINT RETIRÉ**

**9.3 — AUTORISATION DE PROCÉDER AUX TRAVAUX DE RÉPARATIONS SUR LE CAMION FORD 450, ANNÉE 2006**

\*\*\*\*\*

**10. HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC, ÉGOUT, MATIÈRES RÉSIDUELLES)**

**10.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 257-2021 SUR L'USAGE DE L'EAU POTABLE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES**

Le conseiller, M. Éric Paiement donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement portant le numéro 257-2021 sur l'usage de l'eau potable de la Municipalité de Lac-des-Écorces;

Le conseiller M. Éric Paiement dépose au Conseil le projet de règlement numéro 257-2021 sur l'usage de l'eau potable de la Municipalité de Lac-des-Écorces.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE (HLM)**

N/A

\*\*\*\*\*

**12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**RÉSOLUTION N° 2021-05-7814**

**12.1 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° DPDL210069 (LOT 3 314 334)**

**ATTENDU** que le maire a invité les citoyens à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

**ATTENDU** qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

**ATTENDU** que le propriétaire du lot 3 314 334, faisant partie du cadastre officiel du Québec et portant le numéro de matricule 0061-10-5497, à Lac-des-Écorces, présente une demande de dérogation mineure portant le numéro DPDL210069;

**ATTENDU** que la propriété est assujettie à la grille VIL-12 du règlement sur le zonage 40-2004;

**ATTENDU** qu'un certificat de localisation a été produit le 26 mars 2021 par l'arpenteur-géomètre Normand Gobeil, sous la minute 4443 et qu'il représente les bâtiments, ainsi que les limites de la propriété;

**ATTENDU** que ledit certificat de location fait mention en 7.3 que la résidence aurait été construite en 1965, soit avant l'entrée en vigueur du premier règlement en 1978, celle-ci pourrait bénéficier de droits acquis. Par ailleurs, il n'a pas été possible de retracer la date de construction ni le permis pour le garage et que celle-ci est à moins de 20 mètres de la ligne des hautes eaux;

**ATTENDU** que le garage dépasse la superficie de 35 mètres carrés qui aurait pu être autorisé en vertu du deuxième alinéa de l'article 7.2.3 du 40-2004;

**ATTENDU** qu'une dérogation mineure est demandée pour régulariser le garage de 9,94 mètres par 7,52 mètres situé à 16,5 mètres de la ligne des hautes eaux, alors que le règlement sur le zonage 40-2004, article 7.2.3 mentionne qu'aucun bâtiment ne peut être implanté à moins de 20 mètres de la ligne des hautes eaux d'un lac;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'accepter** la demande de dérogation mineure numéro DPDL210069, telle que présentée.

\*\*\*\*

Le Conseil estime que l'application du règlement sur le zonage cause un préjudice au demandeur qui a acquis la résidence qui était réputée conforme à l'époque et aujourd'hui il désire en faire la vente. La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétés voisines puisque le bâtiment est en place depuis plusieurs années. Elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme et le demandeur est de bonne foi pour l'avoir acquis tel quel et réputé conforme à l'époque.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

## **12.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 259-2021 RELATIF À L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET**

Le conseiller, M. Serge Piché donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement portant le numéro 259-2021 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet.

Le conseiller M. Serge Piché dépose au Conseil le projet de règlement numéro 259-2021 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

## **RÉSOLUTION N° 2021-05-7815**

### **12.3 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MME ÈVE CUILLERIER, INSPECTRICE ADJOINTE À L'URBANISME**

**ATTENDU** la réception de la lettre de démission de madame Ève Cuillierier, inspectrice adjointe à l'urbanisme, reçue le 16 avril 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre acte et d'accepter la démission de madame Ève Cuillierier qui occupait le poste d'inspectrice adjointe à l'urbanisme et de lui transmettre nos remerciements pour ses bons et loyaux services offerts au cours des dernières années.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

## **13. LOISIRS ET CULTURE**

### **RÉSOLUTION N° 2021-05-7816**

#### **13.1 ADHÉSION À CULTURE LAURENTIDES**

**ATTENDU** que ce Conseil souhaite adhérer à titre de membre à l'organisme Culture Laurentides;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, ce qui suit :

**D'AUTORISER** la Municipalité à adhérer à titre de membre à l'organisme Culture Laurentides;

**D'AUTORISER** la directrice générale à acquitter les frais d'adhésion annuelle à Culture Laurentides au montant de 85 \$.

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-190-00-494.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2021-05-7817**

**13.2 POSTE DE TECHNICIEN EN LOISIRS – 2<sup>E</sup> AFFICHAGE**

**ATTENDU** qu'il y a lieu de pourvoir à nouveau le poste de technicien en loisirs;

**ATTENDU** la lettre d'entente numéro 2021-01;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser en 2<sup>e</sup> affichage le poste de technicien en loisirs à pourvoir avec un horaire de 5 jours/semaine considérant les besoins actuels de ce service.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**14. DIVERS**

N/A

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2021-05-7818**

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 17h23.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

\_\_\_\_\_  
Pierre Flamand  
Maire

\_\_\_\_\_  
Linda Fortier  
Secrétaire-trésorière et directrice générale

*Je, Pierre Flamand, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal*

\_\_\_\_\_  
Pierre Flamand  
Maire